

Les avantages de la conduite accompagnée et supervisée

Auto-école La Clef de la Conduite

1. Conduite accompagnée

1.1 Conditions d'accès

- Avoir 15 ans
- Avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)
- Avoir l'accord du ou des représentants légaux
- Avoir l'accord de l'assureur du ou des véhicules utilisés
- Avoir au moins un accompagnateur titulaire du permis B depuis au moins 5 ans

1.2 Déroulement de la formation

****Évaluation et inscription :****

- Effectuer une évaluation de conduite avec un enseignant agréé.
- S'inscrire dans une auto-école ou une association agréée.
- Choisir la formule boîte manuelle ou boîte automatique (la boîte automatique limite la conduite à ce type de véhicule).

****Phase 1 – Formation initiale :****

- Obtenir l'ETG (code de la route).
- Suivre la formation initiale avec un enseignant agréé (20h minimum en boîte manuelle ou 13h en boîte automatique).
- Réussir l'évaluation de fin de formation initiale garantissant la capacité à conduire en sécurité.

****Phase 2 – Conduite accompagnée :****

- Effectuer un rendez-vous pédagogique préalable (2h de conduite avec accompagnateurs) donnant lieu à la remise de l'****Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)****.
- Remettre cette attestation à l'assureur.
- Les accompagnateurs reçoivent un guide pratique.
- Effectuer un ****1er rendez-vous pédagogique**** (1h de conduite + 2h en salle) après 6 mois ou 1500 km.
- Effectuer un ****2^e rendez-vous pédagogique**** (1h de conduite + 2h en salle) après 3000 km et 1 an de conduite accompagnée.
- Apposer le macaron "AAC" sur tous les véhicules utilisés.

1.3 Avantages de la conduite accompagnée

- Réduction de la période probatoire à ****2 ans**** au lieu de 3.
- Possibilité de commencer la formation initiale dès ****15 ans****.
- Acquisition d'une expérience de conduite réelle, variée et progressive.
- Développement de l'autonomie et d'une meilleure gestion des risques.
- Passage de l'épreuve du permis dès ****17 ans****.
- Meilleure réussite à l'examen du permis.
- Réduction possible du coût de l'assurance "jeune conducteur".

1.4 Restrictions de la conduite accompagnée

- Interdiction de quitter le territoire français.
- Interdiction de conduire un véhicule de plus de 3,5 tonnes, attelé ou non.

2. Conduite supervisée

2.1 Conditions d'accès

- Avoir 18 ans.
- Avoir l'accord de l'assureur du ou des véhicules utilisés.
- Avoir au moins un accompagnateur titulaire du permis B depuis ****5 ans** sans interruption****** à la date de la signature du contrat ou de l'avenant de formation.

2.2 Déroulement de la formation

****Évaluation et inscription : ****

- Effectuer une évaluation de conduite avec un enseignant agréé.
- S'inscrire dans une auto-école ou association agréée.
- Choisir la formule conduite supervisée (possible aussi après un échec à l'examen pratique).

****Phase 1 – Formation initiale : ****

- Obtenir l'ETG (code de la route).
- Suivre la formation initiale avec un enseignant agréé (20h minimum en boîte manuelle ou 13h en boîte automatique).
- Réussir l'évaluation de fin de formation initiale ****ou**** avoir obtenu un résultat défavorable à l'examen pratique.

****Phase 2 – Conduite supervisée : ****

- Effectuer le rendez-vous pédagogique préalable à la libération (2h dont 1h de conduite obligatoire).
- Remise de l'****Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**** à l'assureur.
- Les accompagnateurs reçoivent un guide pratique pour un accompagnement efficace.
- Apposer le macaron "AAC" sur tous les véhicules utilisés.

2.3 Avantages de la conduite supervisée

- Acquisition d'une expérience de conduite réelle et variée.
- Renforcement de l'autonomie et meilleure gestion des situations à risque.
- Meilleures chances de réussite à l'examen pratique.
- Réduction des surcoûts liés à la répétition d'heures de conduite.

2.4 Restrictions de la conduite supervisée

- Interdiction de quitter le territoire français.
- Interdiction de conduire un véhicule de plus de 3,5 tonnes, attelé ou non.